

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2021-236

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DDTM / SEBF/Unité Milieux Naturels, Forêts, Chasse

27-2021-11-17-00001 - Relevé de décision - Indemnisation dégâts de gibier (2 pages) Page 3

Préfecture de l'Eure /

27-2021-10-28-00037 - Arrêté portant modification de la liste des médecins agréés du département de l'Eure (10 pages) Page 6

Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité

27-2021-11-09-00005 - Sivos Albert Josse - Arrêté modification statutaire (3 pages) Page 17

27-2021-11-09-00006 - Sivos Boisset le Cormier Bretagnolles la Boissière - arrêté modification statutaire (3 pages) Page 21

Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial

27-2021-11-15-00005 - Délégation de signature Marcel THIERRY (1 page) Page 25

DDTM

27-2021-11-17-00001

Relevé de décision - Indemnisation dégâts de
gibier



PRÉFET DE L'EU

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie par Brigitte TROTIN
Service Eau Biodiversité Forêts / Chargée de la chasse
Tél: 02 32 29 60 76
Mél: brigitte.trotin@eure.gouv.fr

RELEVÉ DE DÉCISION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

FORMATION SPÉCIALISÉE «INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER AUX CULTURES ET RECOLTES AGRICOLES»

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, dans sa formation spécialisée « indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et récoltes agricoles » s'est réunie le 16 novembre 2021, sous la présidence de M. Zéphyre Thinus, chef du service Eau, Biodiversité, Forêts, représentant par subdélégation de M. Laurent Tessier, Directeur départemental des territoires et de la mer, le Préfet de l'Eure.

Lors de la réunion de cette commission, les éléments suivants ont été étudiés :

Le barème retenu à l'unanimité par les membres de la commission pour l'année 2021 est le suivant :

Désignation des cultures		Barème 2021 (€/quintal)
CEREALES	Blé dur	32.00
	Blé tendre	21.00
	Orge de mouture d'hiver ou de printemps	19.30
	Orge de brasserie de printemps	21.40
	Orge de brasserie d'hiver	19.90
	Avoine noire	19.50
	Seigle	19.10
	Triticale	18.80
OLEAGINEUX	Colza	52.00
	Colza industriel	PJC
	Colza érucique	PJC
	Lin oléagineux	PJC
PLANTES A FIBRES	Lin fibres	38.00
	Chanvre papier	PJC
	Chanvre textile	PJC
LEGUMES DE PLEIN CHAMP	Pois de conserve	PJC
	Pois	27.20
	Féveroles	27.10
	Autres légumes de plein champ	PJC
CULTURES FOURRAGERES	Choux et colza fourrager	2,74
PLANTES SARCLES	Betterave sucrière	2.50
	Betterave industrielle	PJC
	Pommes de terre de consommation	12.00 ou PJC
	Plants de pomme de terre	PJC
AUTRES CULTURES	Semences de céréales	PJC
	Graminées porte-graines	PJC
	Pommes à cidre (la tonne)	145,00 ou PJC
	Pépinières fruitières } Produit brut	18 300,00
	Pépinières d'ornement } à l'Ha	24 400,00
	Cultures sous contrat	PJC

Légende : PJC : Prix sur Justificatif du Contrat - Le prix du contrat fait référence

FIXATION DU BAREME DES FRAIS DE BATTAGE

Désignation des cultures	Barème 2021 (€/ha)
Céréales à pailles	90
Pois	95
Colza	95
Maïs	140

Dossiers de dégâts litigieux

* M. CAPPELLE Florent à Breteuil

Dégâts colza : 1 ha - Expertise validée par l'estimateur : 0.42 ha à 45 qx
Dégâts blé : 3,50 ha – Expertise validée par l'estimateur : 2,01 ha

Recours refusé par les membres de la CDCFS.

* M. DOLLET Franck Douvains

Dégâts colza : 0.80 ha – Expertise validée par l'estimateur : 0.12 ha à 42 qx

Recours refusé par les membres de la CDCFS.

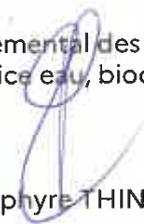
* M. CNUUDE Pascal à Armentières s/Avre

Parcelle de colza (4.89 ha) récoltée avant le passage de l'estimateur
Ce recours est rejeté.

Conformément aux dispositions de l'article R.426-8-2 du code de l'environnement, le présent relevé de décision est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 17 novembre 2021

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer
Le chef du service eau, biodiversité, forêts,


Zéphyre THINUS

Préfecture de l'Eure

27-2021-10-28-00037

Arrêté portant modification de la liste des
médecins agréés du département de l'Eure

**Arrêté portant modification de la liste des médecins agréés
du département de l'Eure**

Le Préfet de l'Eure

- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n°86.442 du 14 mars 1986 modifié par le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 modifiant les articles 1^{er} et 5 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif au recul de la limite d'âge des médecins agréés de soixante-cinq ans à soixante-treize ans ;
- VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2019 portant désignation de la liste des médecins généralistes et spécialistes pour agréés dans le département de l'Eure ;
- VU** le titre IV chapitre 1^{er} de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite « loi HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé ;
- VU** la circulaire FP 4 n°1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques, maladies et accidents de service ;

CONSIDERANT l'accord des médecins pour s'inscrire dans la liste des médecins agréés ;

CONSIDERANT l'avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Normandie ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département de l'Eure est modifié comme suit :

Médecine Générale : Docteur Eric ROPAGNOL (retraite) ; Docteur Hicham BOUKHARI (parti hors département) ; Docteur Bernard DELESCLUSE (retraite) ; Docteur François PETITCOLAS (retraite) ; Docteur Eric PLANTROU (retraite) ;
Médecin Spécialiste : Docteur MORIN, cardiologue (retraite) ;

L'annexe du présent arrêté est fixée pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2019 relatif à la liste des médecins agréés est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, sis 3 Rue Arthur Leduc à CAEN (14000) à compter de sa notification ou par saisine de ce même tribunal administratif via télérecours citoyen www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure accessible sur le site internet des services de l'État de l'Eure : www.eure.gouv.fr

Fait à Évreux, le 28 OCT. 2021

Le Préfet,


Jérôme FILIPPINI

Délégation départementale
de l'Eure
Direction de l'Appui à la Performance
Pôle Professionnels de Santé

LISTE DES MEDECINS SPECIALISTES AGREES DEPARTEMENT DE L'EURE(27)

Validité jusqu'au 21 octobre 2024

REMARQUE IMPORTANTE : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié)

Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié pour le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

ALLERGOLOGIE : NEANT

ANGEIOLOGIE : NEANT

CANCEROLOGIE - ONCOLOGIE

Evreux
27000

Dr Laurent BASTIT
uniquement pour le dépt du 76

52 Bd Pasteur
☎ 02.32.62.26.70.

CARDIOLOGIE

Vernon
27200

Dr Jeannot RABARJOELINA
consulte aussi dans le dépt. 76
comité médical et commission de réforme

4 avenue du Maréchal Leclerc
☎ 02 32 21 94 59

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

Vernon
27200

Dr Gilles BALMARY
Consulte aussi dans le dépt 76
visite d'embauche
expertises pour le comité médical et la commission de
réforme

1 bis quai Anatole France
Apt 522
27200 VERNON
☎ 06.08.77.04.69

CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE : NEANT

DERMATOLOGIE : NEANT

ENDOCRINOLOGIE-DIABETOLOGIE-MALADIES-METABOLIQUES-NUTRITION : NEANT

GASTRO-ENTEROLOGIE

Vernon
27200

Dr Amar ARAB

Chi Eure Seine site VERNON
5 Rue du Docteur Burnet
27207 VERNON Cedex
☎02.32.53.66.26 ou
☎02.32.53.66.27

MAJ 21/10/2021

GERIATRIE

Noyers
27720

Dr Mourad SIMAHFOUD

UGECAM Normandie
CSSR L'HOSTREA
Sente de Gisancourt
☎02.32.27.75.82
☎06.75.19.44.81
mourad.simahfoud@ugecam.assurance-maladie.fr

GYNECOLOGIE :"

Le Gros Theil
27370

Dr Colette DESNEIGES
consulte aussi dans le dépt.76

15 rue des Cinq Chemins
☎02 35 88 05 25

MEDECINE INTERNE

Vernon
27207

Dr Christian RICHARD

CHIES EURE SEINE – SITE VERNON.
5 rue du Docteur Burnet
☎ 02.32.71.66.26
☎ 02.32.71.66.27

NEUROLOGIE :"

Evreux
27000

Dr Lotfi KORT
visite d'embauche
expertises pour le comité médical et la commission de réforme

251 rue Clément Ader
Porte 12 - Bât A
☎ 02 32 32 84 80

OPHTALMOLOGIE

Evreux
27000

Dr Jean-François BOULET
visite d'embauche
expertises pour le comité médical et la commission de réforme

361 rue Clément Ader-Bât C
☎ 02.32.33.13.18

Bernay
27300

*Dr Francesco GAGLIARDI

22 rue Guillaume de la Tremblaye
☎ 02.32.43.44.87

Louviers
27400

Dr Philippe LELOUP

48 rue de la Ravine
☎02 32 40 03 97

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Evreux
27000

Dr Michel BODARD

1, rue du Jardin Botanique
☎ 02.32.33.04.12

PNEUMO-PHTISIOLOGIE

Evreux
7000

Dr Etienne DEVIN
visite d'embauche
expertises pour le comité médical et la commission de réforme

CHI EURE SEINE.
Rue Léon Swartzenberg
☎ 02.32.33.80.66

*Dr Anas MEHDAOUI

CHI EURE SEINE.
Rue Léon Swartzenberg
☎ 02 32 33 80 66

PNEUMOLOGIE -ONCOLOGIE

Vernon
27000

Dr Antoine ACHKAR
consulte aussi dans le dépt. 76

CHI EURE SEINE EVREUX-VERNON
Site Vernon
☎ 02.32.71.66.22

Evreux
27000

Dr Naouel MARROUN LEJRI
consulte aussi dans le dépt. 76/14/50/61
visite d'embauche
expertises pour le comité médical et la commission de réforme

58 boulevard Pasteur
☎02 32 33 03 56

MAJ 21/10/2021

PSYCHIATRIE

• Psychiatres hospitaliers :

<u>Evreux</u> 27022	Dr Hervé ABEKHZER	Nouvel Hôpital de Navarre 62, rue de Conches ☎.02.32.38.10.36 ☎ 02.32.58.44.65
	Dr Hafida REMAOUN	Nouvel Hôpital de Navarre 62, rue de Conches ☎.02.32.31.77.31
<u>Bernay</u> 27300	Dr Jean BENICHOU	CMP de Bernay 13 impasse Saint-Vincent-de-Paul ☎.06.77.28.63.34
<u>Pont-Audemer</u> 27500	Dr Nachida AÏT BELKACEM	Nouvel Hôpital de Navarre CMP ADULTES BERNAY/PONT AUDEMER 8 place André Delarue ☎.02.32.41.50.55
<u>Evreux</u> 27000	Dr Patrick Gilles GOSSELIN visite d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	9, rue Georges Bernard ☎ 02.32.31.66.17

RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

<u>Vernon</u> 27207	Dr Hamid AIT YAHIA	CHI EURE SEINE EVREUX-VERNON Site de Vernon 5 rue du Dr Burnet ☎02 32 71 66 58
<u>Evreux</u> 27000	Dr Pascal GUINET consulte aussi dans le 76/14/50/61 visite d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	Hôpital Privé Pasteur 52 Boulevard Pasteur ☎ 09 50 31 31 19
	Dr Didier TRIDARD visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	79 rue de Pannette ☎02 32 33 27 29
<u>Bernay</u> 27300	*Dr POUTZ FONTAINE Isabelle consulte aussi dans le dépt. 76/14	7B rue Leprévost de Beaumont ☎02 32 43 10 73

RHUMATOLOGIE°:"NEANT

STOMATOLOGIE :

<u>Evreux</u> 27000	Dr Souad DEBACHE	23 Rue du Meillet ☎02.32.33.21.13
------------------------	------------------	--------------------------------------

(*) pas d'expertises, ni membre du comité médical et commission de réforme

MAJ 21/10/2021

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES AGREES DEPARTEMENT DE L'EURE(27)

Validité jusqu'au 21 octobre 2024

REMARQUE IMPORTANTE : les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants sont tenus de se récuser (article 4 du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié)

Décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié pour le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Arrondissement d'EVREUX

<u>Breteuil-sur-Iton</u> 27160	*Dr RAZAFY Jeannot	151 rue Georges Clémenceau ☎ 02 32 29 74 45
<u>Brogie</u> 27270	Dr CADINOT Didier consulte aussi dans le dépt. 76/14/50/61	1 rue du Maréchal Leclerc ☎ 02.32.43.70.85 d.cadinot@medsyn.fr
<u>Evreux</u> 27000	Dr BEN MOUHOU Jean-Paul visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	8, rue Jean Bart ☎ 02.32.33.06.34
	Dr SALMON Marc	La Madeleine - Evreux Place J.F Kennedy ☎ 02 32 23 03 91
<u>Evreux - St Michel</u> 27000 – Indisponible momentanément	Dr MARX Alain (retraité) Visite d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	2 Rue du Neubourg ☎ 02 32 39 57 67
<u>Evreux</u> 27000	Dr BONNEMAINS Jean-Pascal visites d'embauche et les expertises du comité médical et commission de réforme consulte aussi dans le dépt 76	37, rue St Thomas ☎ 02.32.33.06.80
<u>Evreux</u> 27000	Dr DUGNY Gérard médecin du travail – retraité 1 ^{er} janv 2022 : les expertises pour le comité médical/commission de réforme	6, Centre Commercial les peupliers Rue Jean Bart ☎ 02.32.31.62.62

21/10/2021

	*Dr MARGUIER Messaouda	Galerie Saint-André Route de Saint-André ☎ 02 32 28 49 56
<u>Evreux</u> 27000	Dr NICS Vincent consulte dans le dépt 76/14/50/61 exclusivement les expertises	8 bis rue Victor hugo les collectivités dde d'expertises ☎ 07.65.60.40.40 le grand public dde consultations ☎ 07.65.60.30.30
	Dr FELIHO Philippe	La Madeleine - Evreux Place JF Kennedy ☎ 02 32 28 97 31
	*Dr GUALINO Michel	Le Long Buisson 251 Rue Clément Ader ☎ 02.32.60.31.79
<u>Le Neubourg</u> 27110	*Dr BESCOND Serge consulte aussi dans le dépt 76	22 rue Guilbert ☎ 02.32.35.10.12
<u>Pacy sur Eure</u> 27120	Dr HANSEN Jan Cédric Dr BEAUCOUR Hubert	CHAG Pacy sur Eure 57 Rue Aristide Briand ☎ 02.32.36.00.39
<u>Pont-Audemer</u> 27500	*Dr LOSI Jean-Pierre	1 rue des Cordeliers ☎ 02.32.41.02.55
	*Dr RAMIREZ Miguel	20 route de Lisieux ☎ 02.32.41.05.39
	*Dr LECLERC Jean-Luc	14 rue Sadi Carnot ☎ 02 32 41 33 89
<u>Saint André de l'Eure</u> 27220	Dr FUZEAU Alexandre consulte aussi dans le dépt du 76 visites d'embauche comité médical/commission de réforme - sauf expertises	20 rue du Maréchal Joffre ☎ 02 32 32 95 27
<u>Saint-Marcel</u> 27200	Dr MOREL Jean-François (retraité) Exclusivement le comité médical et la commission de réforme (CNG/Etat)	
<u>Le Thuit Signol</u> 27390	*Dr DANG Nicolas consulte aussi dans le dépt du 76	Rue Henri Campion ☎ 02.35.78.63.54
<u>Verneuil sur Avre</u> 27130	Dr LANOS Isabelle	134 rue de la Madeleine ☎ 02.32.60.01.15

Arrondissement des ANDELYS

<u>Pont de l'Arche</u> 27340 Indisponible momentanément	Dr LESAULT Jean-Claude visites d'embauche expertises pour le comité médical et la commission de réforme	9, rue Jean Prieur ☎ 02.35.23.04.90
---	--	--

MAJ 21/10/2021

Arrondissement de BERNAY

Bernay
27300

Dr RAGOT Alain
visites d'embauche
expertises pour le comité médical et la
commission de réforme

10, rue A. Leprévost
☎ 02.32.43.59.91

Pont Audemer
27500

Dr LECLERC Jean-Luc

14, rue Sadi Carnot
☎ 02.32.41.33.89

Thiberville
27230

Dr PARIS Guy
visites d'embauche
consulte aussi pour le dépt 14
sauf expertises du comité médical et de
la commission de réforme

23 Rue de Lisieux
☎ 02 32 46 80 90

(*) pas d'expertises, ni membre du comité médical et commission de réforme

Préfecture de l'Eure

27-2021-11-09-00005

Sivos Albert Josse - Arrêté modification statutaire



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-47 portant modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire Albert JOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1 à L. 5211-58, L. 5212-1 à L. 5212-34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Eure du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juillet 1986, modifié, portant création du syndicat intercommunal à vocation scolaire Albert JOSSE ;

Vu la délibération du comité syndical du 21 juillet 2021 décidant de modifier la rédaction des statuts du SIVOS Albert JOSSE (article 6) ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des quatre communes adhérentes ayant donné un avis favorable ;

Considérant que les conditions de majorité requises par l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les nouveaux statuts du SIVOS Albert JOSSE sont annexés au présent arrêté.

Ces statuts se substituent aux anciens à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure peut être exercé pendant ce même délai.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, la sous-préfète de l'arrondissement de Bernay et le directeur départemental des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 9 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
ALBERT JOSSE**

STATUTS

**STATUTS ANNEXES A L'ARRETE DCL/BCLI/2021-47 du 9 novembre 2021
portant modification des statuts du syndicat intercommunal
à vocation scolaire Albert JOSSE**

Article 1er :

En application de l'article L. 5212-1 du code général des collectivités territoriales, il est constitué entre les communes de :

- LE TORPT
- FORT-MOVILLE
- MARTAINVILLE
- LA LANDE-SAINT-LEGER

un syndicat intercommunal qui aura pour objet :

- a) la création, la gestion, l'entretien des bâtiments scolaires et des cantines,
- b) le fonctionnement du regroupement pédagogique.

Article 2 :

Le syndicat prend le nom de : S.I.V.O.S. « Albert JOSSE ».

Il aura son siège à la mairie de Fort-Moville.

Article 3 :

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 :

Le Syndicat est administré par un comité composé de trois délégués par commune élus par les conseils municipaux.

Article 5 : Le bureau du syndicat est composé de :

- un président
- un ou plusieurs vice-président(s)
- un secrétaire
- des membres.

Article 6 :

La part contributive de chacune des communes adhérentes, pour le fonctionnement et l'investissement, est répartie de la façon suivante :

- 50 % au nombre d'habitants
- 50 % au nombre d'enfants scolarisés.



Préfecture de l'Eure

27-2021-11-09-00006

Sivos Boisset le Cormier Bretagnolles la Boissière -
arrêté modification statutaire



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-48 portant modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Boisset-les-Prévanches, Le Cormier, Bretagnolles, La Boissière

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1 à L. 5211-58, L. 5212-1 à L. 5212-34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Eure du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 1982, modifié, portant création du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Boisset et du Cormier ;

Vu la délibération du comité syndical du 18 juin 2021 décidant de modifier la rédaction de ses statuts (article 2) ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des quatre communes adhérentes ayant donné un avis favorable ;

Considérant que les conditions de majorité requises par l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les nouveaux statuts du SIVOS de Boisset-les-Prévanches, le Cormier, Bretagnolles, la Boissière sont annexés au présent arrêté.

Ces statuts se substituent aux anciens à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 :

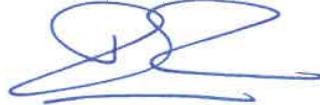
Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure peut être exercé pendant ce même délai.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, la sous-préfète de l'arrondissement des Andelys et le directeur départemental des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 9 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE BOISSET-LES-PREVANCHES, LE CORMIER, BRETAGNOLLES, LA BOISSIERE**

STATUTS

**STATUTS ANNEXES A L'ARRETE DCL/BCLI/2021-48 du 9 novembre 2021
portant modification des statuts du SIVOS de Boisset-les-Prévanches, le
Cormier, Bretagnolles, la Boissière**

Article 1er :

En application des articles L 5210-1 à L 5211-27 et L 5212-1 à L 5212-34 du code général des collectivités territoriales il est formé entre les communes de Boisset-les-Prévanches, Le Cormier, Bretagnolles, La Boissière un syndicat qui prend la dénomination de S.I.V.O.S (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Boisset-les-Prévanches, Le Cormier, Bretagnolles, La Boissière.

Ce Syndicat a pour compétence :

1) d'assurer la gestion et le fonctionnement :

- du regroupement pédagogique : classes primaires et maternelles
- de la cantine
- de la garderie

2) de procéder aux investissements ultérieurs nécessaires au bon fonctionnement de ces services ; agrandissement, constructions nouvelles, équipement, etc ... ainsi que les travaux sur les immeubles existants.

Article 2 :

La contribution des communes associées aux dépenses du syndicat est déterminée au prorata de :

- 50 % de la population de chaque commune
- 50 % du nombre d'élèves au 1er janvier de l'année
- **Le comité syndical décide d'adopter la population totale de chaque commune qui sera actualisée tous les ans par les corrections officielles de l'Insee**
- **Le nombre d'élèves sera pris au 1^{er} janvier de l'année en cours**

Article 3 :

Le Syndicat est administré par un comité composé de deux délégués par commune, élus par les conseils municipaux des communes membres.

Article 4 :

Les fonctions de Trésorier du Syndicat seront exercées par **le service de gestion comptable des Andelys.**

Article 5 :

Le Siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Boisset-les-Prévanches.

Article 6 :

Le Syndicat est constitué pour la durée du regroupement pédagogique.



Préfecture de l'Eure

27-2021-11-15-00005

Délégation de signature Marcel THIERRY



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES

Centre de détention de Val de Reuil

A Val de Reuil,

Le 15 novembre 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 01 avril 2018 nommant Monsieur Christophe LOY en qualité de chef d'établissement de Val de Reuil.

Le chef d'établissement du centre de détention de Val de Reuil

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry MARCEL, Officier au centre de détention à Val de Reuil à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénales.

Article 2 : Monsieur Thierry MARCEL, Officier au centre de détention de Val de Reuil, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Val de Reuil dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Val de Reuil lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement à son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Val de Reuil
le 15 novembre 2021

Le chef d'établissement,

Christophe LOY

Inès DUHAUTOY
Directrice adjointe au
Chef d'établissement